Carte de résident niveau français non validé

Par Mimilas
Bonjour,
Mon mari est rentré en France en decembre 2019 avec un visa conjoint de Français. Nous vivons toujours ensemble et

nous avons eu 2 enfants (qui sont français aussi). Il est en CDI depuis 2020. Il a actuellement une carte de sejour pluriannuelle de 2 ans conjoint de Français, il est à son 3è renouvellement de 2

Il est en droit de demander une carte de resident (ou meme la nationalité) mais c'est le test de français qui lui fait defaut. Il n'a pas le.niveau requis. A l'oral il s'en sort bien mais a l'ecrit pas trop. Il y a t-il moyen de demander une dérogation ? Si non, peut-il renouveler sa carte de sejour pluriannuelle de 2 ans indéfiniment, il y a t-il une limite ?

Comment peut il s'en sortir, il n'y arrive pas malgré tout les tests et cours sur différentes applications et test sur Internet.

Merci de vos réponses
Par Isadore
Bonjour,

Il y a t-il moyen de demander une dérogation ? Non, sauf à avoir un handicap justifiant un aménagement de l'épreuve.

Si non, peut-il renouveler sa carte de sejour pluriannuelle de 2 ans indéfiniment, il y a t-il une limite ? Il peut renouveler indéfiniment sa carte de séjour pluriannuelle.

Pour les cours, il faudrait peut-être changer de méthode. S'il n'a pas de problèmes avec l'écrit dans sa langue maternelle, il faut voir avec un professeur de FLE (français langue étrangère) comment il peut progresser.

S'il y a un souci médical (dyslexie, dysgraphie...), il faut voir avec un médecin ou un orthophoniste.

Et s'il a un problème d'éducation (scolarité insuffisante dans sa jeunesse), il faut voir du côté de l'alphabétisation pour adultes, il y a des méthodes très efficaces pour les adultes illettrés ou analphabètes, même si bien sûr il est moins facile de s'alphabétiser dans une langue étrangère.